

Appel à candidatures

« Qismi al Ahla - créer démocratiquement la meilleure salle de classe »

Lignes directrices
à l'intention des demandeurs

Date limite de soumission: 31 Juillet 2022
Prolongation jusqu'au 07 août 2022

Le Projet «QismialAhla - créer la meilleure salle de classe démocratiquement- est soutenu par les fonds du ministère fédéral des affaires étrangères allemand à travers IFA (Institut für Auslandsbeziehungen), programme de financement zivik. Cet appel est développé dans le cadre de la convention de partenariat entre L'Art Rue et le ministère de l'Education.



Federal Foreign Office



Institut für
Auslandsbeziehungen



وزارة التربية

Qu'est-ce que « Qismi al Ahla » ?

« Qismi al Ahla » consiste à transformer une salle de classe d'une école primaire publique en un espace dédié aux pratiques artistiques comme la lecture, l'écriture, les arts plastiques, le théâtre, le cinéma...

En 2022, riche de 12 ans d'expérience de terrain et avec 12 projets « Qismi al Ahla » menés dans 7 gouvernorats, L'Art Rue continue à transmettre sa méthodologie à d'autres organisations et associations à travers le protocole « Qismi al Ahla » et s'ouvre plus largement à d'autres associations du territoire pour atteindre un réseau plus large d'écoles et un plus grand nombre d'enfants.

L'Art Rue transmet son expertise, accompagne et forme les porteurs de projets sélectionnés et les soutient financièrement.

Pourquoi le projet « Qismi al Ahla » ?

Ce projet vise à défendre et à promouvoir les droits de l'Enfant en favorisant des conditions valables d'éducation dans les régions de Tunisie et en assurant l'accès à un cadre digne au développement de l'enfant.

Comment cela fonctionne ?

Dans le cadre de cet appel, L'Art Rue sélectionnera **5 structures** de différents gouvernorats de Tunisie qui promeuvent le développement de l'Enfant en s'intéressant à son environnement, pour leur transmettre la méthodologie du projet « Qismi al Ahla » à travers le protocole du même nom.

La durée du projet est de 14 mois, financé à hauteur de 60 000 dinars par structure.

Pendant toute la durée du projet, les structures sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement continu et participeront à des formations spécifiques.

Comment fonctionne la sélection ?

Toutes les actions soumises par les demandeurs seront évaluées par L'Art Rue en 2 étapes :

La présélection

L'équipe de L'Art Rue évalue la candidature envoyée en se référant à la grille d'évaluation mentionnée dans l'appel (page 7). Cela entraîne une présélection qui aboutit à l'étape suivante.

La sélection

L'équipe de L'Art Rue effectue une visite du terrain pour rencontrer les structures candidates présélectionnées et retenir par la suite 5 organisations ou associations.

A propos de la procédure de candidature

Afin de soumettre une proposition dans le cadre du présent appel, les candidats doivent remplir le formulaire de candidature en ligne accessible à travers ce [lien en français](#) ou ce [lien en arabe](#) avant le **07 août 2022** (23h59 heure de Tunis).

Les candidats peuvent soumettre leur demande en français ou en arabe.

Les candidats peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique sur gismialahla@lartrue.org

Pour plus d'informations sur le projet « Qismi al Ahla », veuillez visiter lartrue.org.

Appel à candidatures : 23 Juin 2022

Date limite : 07 Août 2022 (23h59 heure de Tunis)

Annnonce des résultats : Octobre 2022

Période du projet : Novembre 2022 - Décembre 2023

« Qismi al Ahla – créer démocratiquement la meilleure salle de classe »

1. À propos de L'Art Rue et « Qismi al Ahla »

Créée en 2006, L'Art Rue est une association tunisienne qui s'inscrit dans une démarche de travail collectif en expérimentant la cohésion, l'inclusion et le développement social par l'art. Notre mission est d'innover par l'art, la culture et l'éducation pour le changement social.

Depuis 2012, L'Art Rue a mis en place le programme « Art et Education » centré sur les pratiques artistiques pour promouvoir le développement de l'Enfant. Constatant qu'il n'existe pas d'espace dédié à l'expression artistique au sein des écoles primaires publiques en Tunisie, L'Art Rue a alors mené et développé le projet « **Qismi al Ahla** »¹. Il s'agit de transformer un espace de l'école en lieu de création, un espace de qualité ayant un design adapté pour les activités culturelles et artistiques. L'objectif est d'offrir aux élèves des lieux sécurisés et protégés dédiés à la créativité et à l'expression, et ainsi stimuler leur imagination pour accroître leur autonomie en impliquant l'environnement local, le ministère de l'Education et le ministère de l'Enseignement supérieur. Les espaces sont créés collectivement avec la participation active des instituts et universités d'arts, d'artistes, de designers, d'architectes travaillant ensemble avec les enseignants, élèves et parents.

Entre 2012 et 2019, L'Art Rue a transformé des espaces dans 9 écoles primaires publiques de Tunis, Bizerte et Kairouan.

Suite à cette expérience, est né l'envie de transmettre le protocole « Qismi al Ahla » pour que des organisations ou associations régionales puissent reproduire le projet dans d'autres écoles primaires publiques du pays. Le protocole se veut un manuel/guide et met l'accent sur l'aspect novateur du programme en tant que projet pilote pour l'ensemble du territoire tunisien. L'intention de L'Art Rue est d'amener le projet « Qismi al Ahla » dans toutes les écoles de Tunisie.

La première expérience de transmission de ce savoir-faire et d'accompagnement des associations dans l'application du protocole a donné lieu en 2021 à 3 espaces situés dans différentes régions de la Tunisie : Médenine, Jendouba et Borj Cedria.

En tenant compte de cette expérience et à travers ce présent appel, **L'Art Rue souhaite continuer la transmission de la méthodologie du projet « Qismi al Ahla » à d'autres organisations et associations qui travaillent dans les régions de Tunisie.** Cet appel est développé dans le cadre de la convention de partenariat entre L'Art Rue et le ministère de l'Education.

¹Le projet « Qismi al Ahla » se base sur l'initiative du projet « Change ta classe ! » développée par la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris.

2. Objectifs de l'appel

L'**objectif général** du présent appel est de défendre et promouvoir les droits de l'Enfant en favorisant les conditions valables d'éducation dans les régions de Tunisie et en assurant l'accès à un cadre digne au développement de l'Enfant.

Les **objectifs spécifiques** du présent appel sont :

- La promotion d'un environnement scolaire propice dans les écoles primaires publiques de Tunisie à travers la création d'espaces de protection et d'épanouissement pour les enfants.
- L'initiation des enfants à la démocratie participative et à la participation civique, à travers l'implication directe de ceux-ci à chaque étape du processus.
- La valorisation des droits de l'accès à l'éducation artistique en promouvant les notions de libre expression, de créativité et d'expérimentation.
- La promotion d'une dynamique de partenariat public-privé et le développement d'un réseau avec les institutions locales, l'académie, la société civile et le secteur privé.

3. À propos de la durée de la mise en œuvre de l'action

La durée initiale de l'action est de 14 mois débutant le 1^{er} novembre 2022 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023.

4. À propos des dispositions financières

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel s'élève à **60 000 TND**. L'Art Rue se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles.

5 organisations candidates seront sélectionnées dans le cadre de cet appel.

5. Les conditions d'éligibilité de la candidature

Pour la structure

Le porteur de l'action doit être une organisation ou association juridiquement constituée en Tunisie au moins depuis 3 ans et active dans sa localité depuis au moins 2 ans, disposant d'une équipe permanente de 2 membres minimum.

L'appel s'adresse aux organisations ou associations qui agissent dans les domaines : artistique, culturel, éducatif et de l'Enfance, droits humains économiques et sociaux.

Pour l'espace à transformer

L'espace doit être localisé au sein d'une école primaire publique.

Il est préférable qu'il soit construit depuis moins de 40 ans, couvert et d'une superficie minimum de 80 m².

Pour la couverture géographique

Les actions doivent être mises en œuvre en Tunisie.

Les activités doivent avoir lieu dans les zones d'intervention du candidat.

Pour l'action

L'action doit respecter les différentes étapes du protocole « Qismi al Ahla ».

Les activités de l'action doivent être mises en œuvre dans les écoles primaires publiques.

Les actions doivent répondre à tous les objectifs spécifiques du présent appel.

Les candidats doivent concentrer leurs actions sur les zones défavorisées en impliquant différents acteurs locaux : associations locales partenaires, écoles et universitaires d'Art, cadre pédagogique (directeurs, enseignants, etc.), parents et familles des élèves, artisans et entreprises locales.

6. Suivi et accompagnement des bénéficiaires

Les candidats sélectionnés recevront 3 formations, une générale et deux spécifiques, par l'équipe de L'Art Rue autour de la mise en œuvre du protocole « Qismi al Ahla » et les procédures administratives et financières à suivre tout au long du projet.

L'équipe de L'Art Rue suivra, accompagnera et dispensera les conseils nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de chaque étape de l'action : la planification et le réseautage, les étapes de préparation, les chantiers, l'inauguration et l'implémentation des activités artistiques.

7. Evaluation et sélection des bénéficiaires

Les demandes seront examinées et évaluées par L'Art Rue.

Si l'examen de la proposition révèle que l'action proposée ne remplit pas les critères d'éligibilité décrits à la section 5, la demande sera rejetée.

Si la date limite d'envoi de la candidature n'est pas respectée, la demande sera rejetée.

Toutes les actions soumises par les demandeurs seront évaluées selon les étapes et critères décrits ci-après.

Etape 1 : Présélection

L'équipe de L'Art Rue évalue la candidature envoyée en se référant à la grille d'évaluation mentionnée dans la section 8. Cela entraîne une présélection (liste restreinte) qui mènera à l'étape suivante.

Etape 2 : Sélection

L'équipe de L'Art Rue effectuera une visite du terrain pour rencontrer les candidats présélectionnés et retenir par la suite 5 organisations ou associations.

8. Grille d'évaluation

Rubrique	Note maximale
Capacité financière et opérationnelle	
1. Le demandeur possède une expérience en gestion de projet.	10
2. Le demandeur possède une capacité de gestion suffisante (notamment au regard du personnel, de la capacité à gérer le budget de l'action, etc.).	20
3. Le demandeur possède une capacité d'intervention dans la zone proposée (y compris la coopération avec l'administration publique).	10
4. Le demandeur possède une capacité au réseautage qui permette d'assurer la durabilité de l'espace à créer.	10
5. Le demandeur possède de l'expérience pour travailler avec des enfants.	5
Pertinence de l'action	
6. Dans quelle mesure le candidat connaît-il et est-il engagé avec la problématique des droits de l'Enfant en Tunisie et dans sa localité ?	10
7. Dans quelle mesure la proposition respecte les conditions établies dans l'appel ? (l'action doit être mise en œuvre dans les écoles primaires publiques; l'action doit se concentrer sur les zones défavorisées; l'action doit être menée avec les acteurs locaux)	20
8. Dans quelle mesure le choix de l'école et de l'espace à transformer est adéquat ?	10
9. Dans quelle mesure le choix de l'équipe en charge de projet est adéquat ?	5
	100

9. Répondre à l'appel

Afin de soumettre une proposition dans le cadre du présent appel, les candidats doivent remplir le formulaire de candidature en ligne accessible à travers ce [lien en français](#) ou ce [lien en arabe](#).

Les candidats peuvent envoyer leurs questions par courrier électronique : gismialahla@lartrue.org

Pour plus d'information sur le projet « Qismi al Ahla », veuillez visiter lartrue.org.

Les candidats peuvent soumettre leur demande en français ou en arabe.

Date limite : les candidatures doivent être envoyées avant le **07 août 2022 (23h59 heure de Tunis)**

10. Calendrier indicatif

	DATE
Date limite de soumission de la demande	07/08/2022
Présélection des candidatures	Du 08 au 31/08/2022
Visite de terrain par l'équipe de L'Art Rue	Du 1er au 25/09/2022
Notification de l'attribution	15/10/2022
Signature du contrat	Du 15 au 31/10/2022
Formation collective sur le protocole « Qismi al Ahla » et les procédures administratives et financières	Novembre – Décembre 2022
Deux formations spécifiques pour chaque structure sélectionnée	Mars 2023 Août 2023
Mise en œuvre des actions par les bénéficiaires	Novembre 2022 – Décembre 2023